



☎ 01 44 38 35 13

01 44 37 00 30

Fax 01 44 38 35 80

Répondeur 01 44 37 00 44

Mel : syndicat.snu-

tef@snu.travail.gouv.fr

Web : <http://www.snutefi-fsu.org>

Fédération
Syndicale
Unitaire



Paris, le 23 mai 2008.

RGPP : Nous exigeons la transparence sur les projets !

Le processus RGPP est lancé depuis plus de 6 mois, et le calendrier du processus d'unification de l'inspection du travail a été annoncé le 7 avril.

Or, le comité des "merdonisateurs" (des inspecteurs généraux + les cabinets de consultants payés très chers pour apprendre aux autres à travailler...) piloté par Mr Guéant, manitou de l'Elysée, siège toutes les semaines pour décider où passera la hache, quels services seront éclatés, dispersés,...

Par ailleurs, les secrétaires généraux des trois ministères concernés par l'unification de l'inspection du travail se sont réunis début mai, sans que la demande de concertation que nos organisations syndicales avaient faite à Monsieur AUBRY (qui nous a reçus le 7 avril au nom du 1^{er} Ministre) ait eu un début de suite.

C'est donc l'omerta : aucune information ne filtre, aucun débat public ce qui devrait pourtant être normal dans une société démocratique ni sur les services publics de demain, ni sur la fusion des IT.

Dans notre ministère aussi, pourtant en charge du "dialogue social", les informations transmises aux organisations syndicales sont très limitées et peu actualisées depuis le CTPM de février 2008.

Dans quelques CTPR les DR lâchent quelques "informations", le DAGEMO quelques autres à la CAP IT du 21 Mai :

- La conférence des DR a eu des contacts auprès des cabinets ministériels.
- 2 projets de réorganisation des services sont en partie en concurrence :
 - le modèle du Lot (Mega-préfecture intégrant tous les services de l'Etat au niveau du département, dont les services emploi des DDTEFP avec ceux des DDJS et certains des DDASS dans une Direction générale de la Cohésion sociale). Modèle soutenu par le ministère de l'intérieur et récemment étendu par Sarkozy à toute la région Midi-Pyrénées, voir plus.
 - et/ou, au niveau régional, une méga DR, projet découlant de la lettre de Fillon du 19/03, soutenu par les DRTEFP, la "DIRECTE" (Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) intégrant les missions Emploi, Travail, Répression des Fraudes, Commerce, Tourisme, développement et aides économiques des DRIRE et comprenant des structures infra-régionales. Les ministres Bertrand et Lagarde soutiendraient ce projet et leurs secrétaires généraux sont missionnés pour faire des propositions, avec les 2 directeurs de cabinet, dès Juin.
- Il y aura "probablement" des baisses d'effectifs en départements compte tenu des "mutualisations" à venir, dont le calendrier démarre au plus tôt en janvier 2009 .
- Le Secrétaire Général des 2 ministères (JM Bertrand, exit Bonnet-Galzy) croit que la Dagemo et la DARES devraient être maintenues. Le DAGEMO l'a aussi annoncé.

Ces bribes d'informations imprécises ne peuvent nous satisfaire ! Car il s'en passe des choses en coulisses puisque la RGPP entraîne une mobilisation des personnels mais aussi un lobbying effréné.

Le SNU a pu se procurer l'un des fruits de ce lobbying, une note de la "conférence des DR" aux ministres du 7 mai 2008. Note dans laquelle les DR proposent aux ministres un schéma d'organisation des services autour de la "DIRECTE", schéma qui, par le plus grand des hasards -o), tend à augmenter le pouvoir des DR... tout en faisant un sort très discuté aux DD, appelées "unités de proximité".

Dans cette note la question des missions de service public occupe 2 pages tandis que les propositions détaillées sur le "management", l'organigramme, les pouvoirs du futur "super DR" en occupent 7, le sort des DD étant réglé en 1 page, sans garantie claire de maintien d'un échelon local partout (voir extraits ci dessous).

Nous sommes en désaccord avec cette vision corporatiste qui fait bon marché des besoins sociaux réels de la population en termes de service public, tout comme elle avalise les attaques sans précédent de ce gouvernement contre nos emplois, en services déconcentrés comme en centrale.

A noter que coté Travail **les DR proposent de supprimer les renseignements travail par téléphone dans les départements !** Et ce sans débat à ce stade avec les organisations syndicales, qui rejettent toutes cette évolution, 1^{er} pas vers la sous-traitance à un centre d'appel privé, de missions qui relèvent - pour nous - du service public.

Nous sommes scandalisés que les DR, plutôt que de défendre les services publics de proximité, volent au-devant des desiderata présidentiels et proposent ainsi des disparitions de services.

Il faut noter, au demeurant, dans ce texte, une sous-estimation caractéristique des missions des autres services rassemblés dans la DIRECTE et de l'appétit de pouvoir que leurs responsables, eux aussi, ne vont pas manquer de manifester.

Cela dit l'incertitude sur les choix possibles reste grande puisqu'à Cahors, Sarkozy a soutenu le modèle Lot et que la mission d'audit qui devait rendre ses conclusions sur les politiques de l'emploi et ses schémas d'organisation début Mai ne l'a pas encore fait .

Maintenant que le contenu de cette note des DR a été diffusé par le SNU, nul doute que les DR et DD vont organiser quelques réunions d'échanges avec les agents, histoire de compenser l'absence de tout échange en amont.

Nous vous invitons donc à lire les extraits ci-dessous et l'organigramme proposé par les DR(v. page 4), puis à poser toutes les questions utiles à votre DR ou DD sur le sort des de nos missions, des services et agents qui les assument, lors de ces réunions, en gardant à l'esprit que **cette "RGPP" s'inscrit en fait dans le contexte d'un énorme plan social dans la Fonction Publique : suppression de 160 000 emplois en 4 ans, suppression ou regroupements de services, atteintes multiples au statut de fonctionnaire pour y arriver,...**

Nous préférons, pour notre part, rappeler, comme l'indique la pétition "Le service est notre richesse" (Ø à signer sur le site <http://service-public-notre-richeesse.fr/>) :

Chercher à accroître l'efficacité de l'action publique, c'est mieux mettre en œuvre les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Cela exige que la satisfaction des besoins essentiels soit reconnue comme un droit fondamental. Cela implique le choix d'une société solidaire, la maîtrise des biens communs et l'activité efficace de Services publics indispensables au développement économique, social et culturel. Face à la montée des inégalités, ils sont garants de l'exercice effectif des droits.

L'intérêt général a besoin de personnels dont la qualification soit reconnue, présents sur tout le territoire et non de salariés interchangeables et corvéables à merci ; de solidarité et non de concurrence; de stabilité et non de précarité ; de sens des responsabilités et non de docilité ; d'indépendance et non de soumission aux intérêts particuliers. Toutes choses que le statut des fonctionnaires, mis en œuvre depuis la Libération, a contribué à réaliser.

Extraits significatifs de la note des DR du 7 mai 2008 sur la RGPP :

D'abord notez bien le "selon les besoins" pour justifier le maintien, **ou pas**, de DD.

Cette direction régionale disposera, selon les besoins, d'unités territoriales permettant le contact de proximité avec les bénéficiaires. Le Préfet de département disposera des compétences de ces unités animées par des directeurs régionaux délégués.

Plus loin, l'organisation proposée par les DR entraîne de nombreux changements, risques de mobilité, suppressions de postes par "mutualisation",... :

La mutualisation des fonctions support et de la gestion des dispositifs d'intervention pour dégager des marges de manœuvre constitue un réel levier

Dans ce domaine **plusieurs pistes de travail** sont envisagées, chacune devant faire l'objet de façon systématique d'une **estimation des gains réels ainsi que des difficultés qu'elle peut générer.**

Ces pistes de travail sont notamment les suivantes :

- Le rapprochement de la DRTEFP et de la DDTEFP du **chef lieu de région**, mais aussi des autres services qui y sont localisés (DRCA, DRCE, DRT, DRCCRF, service développement économique des DRIRE, sièges des inspections du travail) fera l'objet d'un **projet de relogement dans les mêmes locaux**. Cette évolution permettra d'optimiser l'utilisation de l'espace et de mutualiser les fonctions support (accueil, documentation, courrier, reprographie, gestion et maintenance du parc automobile, nettoyage des locaux, etc...). Elle permettra aussi **d'envisager une réelle réaffectation des ressources humaines** en fonction de l'évolution des missions des services, afin d'assurer la gestion des dispositifs depuis le siège de la nouvelle direction régionale.
- La mise en place d'un **secrétariat général renforcé** ayant vocation à piloter, sous l'autorité du directeur, l'ensemble des ressources des services tant en terme de ressources humaines, budgétaires, et logistiques. La fonction contrôle de gestion sera également professionnalisée
- La mise en place d'une **fonction régionalisée des ressources humaines** préservant la nécessaire proximité dans ce domaine.
- La mise en place d'une **cellule achats à compétence régionale** prenant appui sur les agents des directions départementales qui ont développé des compétences sur le sujet.
- La mise en place, par exemple, de **plates-formes régionales de renseignement téléphonique du public** dans le domaine du droit du travail qui permettrait d'assurer la permanence du service rendu aux usagers quelle que soit leur domiciliation dans la région.
- La **mutualisation de la fonction « ordonnancement secondaire »** qui se traduira, pour les dispositifs et interventions dont la gestion apparaît plus pertinente au niveau régional qu'au niveau local, par la prise en charge par une cellule spécialisée de toutes les opérations effectuées dans ce domaine.
- Dans le domaine des politiques d'intervention, la nouvelle direction régionale assure la **responsabilité des BOP** portant les crédits d'intervention et de fonctionnement de la région. Dans le champ de l'emploi, un **BOP unique fusionnant les BOP 102 et 103** est mis en œuvre, accroissant les possibilités de fongibilité territoriale et permettant une déconcentration accrue de crédit depuis le niveau national. Ce Bop unique permet le pilotage, la gestion, le conventionnement et l'évaluation des dispositifs (EUR, IAE, ML, compétences de base, EDEC, GPEC...). **Les crédits pilotés deviennent des crédits gérés** afin de permettre une fongibilité accrue entre dispositifs. A défaut, crédits pilotés et crédits gérés sont fongibles au stade de la programmation.
- Les **crédits FNE** s'organisent dans le cadre d'un droit de tirage régional.
- La **gestion du FSE** s'inscrit dans le cadre régional
- La **nouvelle direction a en charge la contractualisation et le pilotage avec les opérateurs régionaux, notamment l'opérateur unique résultant de la fusion ANPE / ASSEDIC**. Elle assure, pour le compte du Préfet de région, la contractualisation sur la programmation des moyens consacrés aux politiques d'emploi, le pilotage, le dialogue de gestion territorial, la régulation, et l'évaluation de l'action menée.
- La **nouvelle direction régionale a également en charge l'élaboration des conventions financières avec les opérateurs de deuxième niveau**. (MDE, MILO,

Quant aux chefs, ils pensent à leur situation, à défaut de défendre celle de tous :

Les cadres de ces différents services seront repositionnés en fonction de leur **statut** actuel de façon à ce qu'il n'y ait aucune dégradation de celui-ci, cette situation étant de nature à conduire à une **démobilisation qui serait contraire aux enjeux de l'efficacité d'un Etat local renouvelé**.

Notre avenir dépend donc de nos seules capacités à lutter !!

Nous aurons encore l'occasion et le devoir de nous mobiliser fortement, par la grève et dans la rue, dans les prochains jours !

DIRECTE

